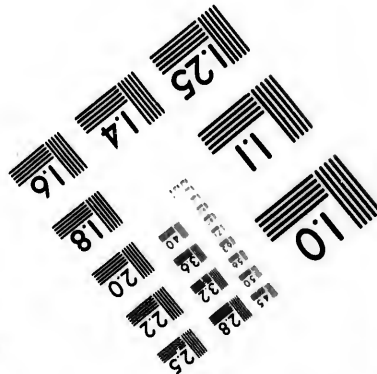
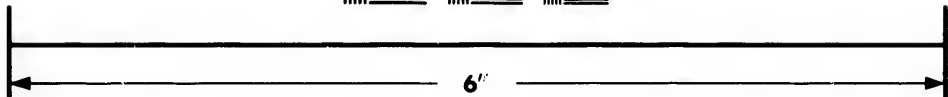
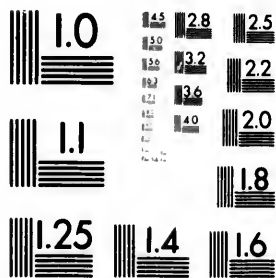


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

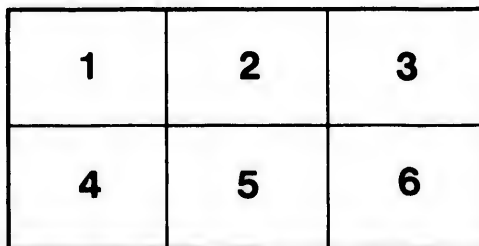
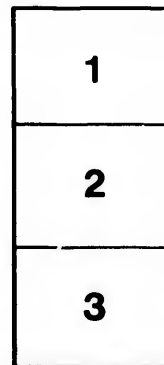
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
page

rrata
o

pelure,
n à

32X

LA PETITE ŒUVRE
 DU
 CŒUR DE JÉSUS

5

— OU —
 L'APOSTOLAT DES ENFANTS
 DANS LE CŒUR DE JÉSUS

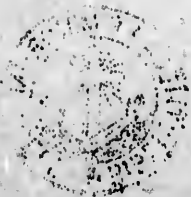
— POUR —
 LES VOCATIONS APOSTOLIQUES

APPROUVÉE ET DIRIGÉE
 PAR N.N. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL 15 AOUT 1878

Montréal :
 CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME
 1878

84

00000.N.7.0



LA PETITE ŒUVRE
DU
CŒUR DE JÉSUS

— OU —

L'APOSTOLAT DES ENFANTS

DANS LE CŒUR DE JÉSUS

POUR

LES VOCATIONS APOSTOLIQUES

APPROUVÉE ET DIRIGÉE
PAR N.N. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL 15 AOUT 1878



Montréal :

CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME

1878

1878
(78)

AMERICAN M.F.O.

114558

Extrait de la lettre collective de tous les Evêques de la Province de Québec réunis, avant le VIe Concile.

Nous avons pris communication du travail au sujet de la Petite Œuvre des vocations cléricales, religieuses et apostoliques. Après l'avoir examinée bien attentivement, Nous en sommes venus à la conclusion que cette œuvre est des plus excellentes, et qu'elle est de nature à produire les plus heureux fruits parmi les enfants, et au sein de nos familles chrétiennes.—*Pour ces raisons Nous l'approuvons avec bien du bonheur, et Nous émettons en même temps le vœu bien sincère qu'elle s'implante dans nos diocèses, pour y répandre les nombreuses bénédictions, qu'il plaira sans doute au ciel d'y attacher.*

Archevêché de Québec, 22 Mai 1878.

- † E. A., Arch. de Québec.
- † L. F., Ev. des Trois-Rivières.
- † JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski.
- † EDUARDUS CAR., Ep. Marianopolitanus.
- † ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.
- † THOMAS, Ev. d'Ottawa.
- † L. Z., Ev. de St. Hyacinthe.

DÉDICACE AU CŒUR DE JÉSUS.

O cœur à jamais aimable !

Cette petite œuvre vient de vous, en tant qu'elle est conforme à vos désirs, et qu'elle tend à la plus grande gloire de votre Père, à l'établissement complet de son Règne sur la terre. Quoi de plus juste que de vous en faire hommage ? Quoi de plus propre à justifier notre espérance ?

Daignez jeter sur cette petite œuvre une étincelle de votre feu ; et elle enflammera tous les cœurs de vos apôtres et de vos petits enfants du Canada ; un rayon de votre flamme ; et elle éclairera les esprits ; une goutte, ou plutôt un ruisseau de vos eaux et de votre sang ; et elle sera féconde. Aujourd'hui grain de sénévé dans le jardin de l'époux, petit arbuste planté sur les bords de notre St. Laurent, ou plutôt sur les rives du grand fleuve, de vie, cette œuvre grandira, s'enracinera, se fortifiera, produira des fruits abondants dans ce Canada que vous avez tant de fois béni. Tels sont nos désirs et notre espérance.

O Cœur ! ô Roi de tous les cœurs ! justifiez cette espérance ! exaucez ces vœux. Ces vœux, qui sont aussi les vôtres, sont ceux de tous les Evêques du Canada, de tous les prêtres zélés, de toutes les familles pieuses qui ne désirent que la sanctification de leurs enfants, de tous les enfants, qui aspirent au moment de se consacrer à votre service. Vous ne résisterez pas à tant de vœux et de prières, vous qui avez promis tant de bénédictions à ceux qui vous honoreront et travailleront à votre gloire. Alors en union avec l'église du ciel et de la terre, les générations présentes et futures rediront avec bonheur :

GLOIRE ET AMOUR AU CŒUR DE JÉSUS !

Et vous aussi, ô Cœur Immaculé de Marie, dont nous célébrons aujourd'hui l'assomption glorieuse, vous de qui est sorti le Cœur de Jésus, et qui le premier en avez été l'ami et l'apôtre, joignez vos prières aux nôtres et vos bénédictions à celles du Cœur de votre divin fils.

GLOIRE ET AMOUR AU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE.

Montréal 15 août 1878.

LA PETITE ŒUVRE DU CŒUR DE JÉSUS.

CHAPITRE I.

NÉCESSITÉ D'UNE ŒUVRE.

Il n'est personne qui n'admette la vérité des quelques réflexions qui suivent :

1^o *Messis multa... albescit messis.* Partout les conversions se multiplient, les missions prospèrent, l'Eglise s'étend, tous les ans surgissent de nouvelles paroisses, de nouvelles missions, de nouveaux diocèses. Partout où pénètre la lumière de l'Evangile la moisson mûrit rapidement. Les missionnaires, les prêtres succombent sous le poids des fatigues... ils appellent du secours, des collaborateurs, des successeurs.

D'un autre côté l'homme ennemi se multiplie ; les ouvriers d'iniquité, plus nombreux, plus méchants, plus actifs, plus puissants, ne cessent de combattre la vérité, la vertu, l'autorité de l'Eglise. Dans leur haine forcenée ils cherchent à séduire, à corrompre et à arracher au troupeau de Jésus-Christ ses brebis et ses agneaux, *les pères* et surtout *les enfants* des familles chrétiennes. S'ils ne peuvent détruire, ils sèment l'ivraie dans le champ du Seigneur. Il faut donc de nombreux apôtres qui puissent cultiver d'une main et combattre de l'autre. Hélas ! cependant, *operarii pauci !*

2^o Peu d'ouvriers ! quoi donc ! La providence de Dieu peut-elle manquer à son œuvre ? non : elle n'y a jamais manqué, et elle n'y manquera jamais. S'il est vrai que, d'après la parole de Jésus-Christ il y a peu d'ouvriers (*operarii pauci*), il est vrai aussi que, d'après la même voix, il y a beaucoup d'appelés (*multi vocati*), d'où vient donc ce défaut ? *pauci vero electi* ; peu sont élus, c'est-à-dire choisis, cultivés. Dans le baptême Dieu jette, selon sa volonté et le besoin de l'Eglise dans l'âme de ses enfants, la semence de

l'apostolat, etc., mais hélas ! combien de fois le germe délicat n'est-il pas étouffé par l'ivraie !

3^o C'est au prêtre qu'est réservé de cultiver cette divine semence ; lui seul a le droit, la charge et la grâce de cet important ministère. La mère et l'instituteur peuvent l'aider, mais non le remplacer. Quel heureux partage ! mais aussi quelle responsabilité ! quel malheur si le prêtre attend jusqu'à l'âge de 15 ans pour accomplir ce devoir si important ! car à cet âge les habitudes premières ont déjà pris racine, les passions commencent à fermenter, et le démon à tenter.

4^o Il faut bien reconnaître tout ce qui a été fait depuis le Concile de Trente pour les vocations cléricales : que de belles œuvres instituées ! Après la Révolution française, que n'ont pas fait des prêtres zélés et généreux, pour régénérer le Sacerdoce ? malgré leur pauvreté, la fatigue d'un ministère écrasant, et les difficultés de ce temps de guerre et d'impiété, ils recherchaient, et accueillaient dans leurs pauvres presbytères de pauvres enfants, les instruisaient eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils pussent entrer en théologie.

Et aujourd'hui encore, quelle n'est pas la sollicitude des évêques ! quels sacrifices ne s'imposent pas plusieurs prêtres dans chaque diocèse pour procurer quelques sujets aux séminaires ! que d'autres malgré leur désir n'en ont pas le moyen ! Et cependant les vraies vocations ne sont-elles pas encore trop rares ? Il faut donc qu'il y ait d'autres moyens dans le sein de la Providence divine. Ce moyen ne devons-nous pas le trouver dans le CŒUR DE JÉSUS ?

Nous savons que presque toutes les œuvres récentes de pieuse propagande et de religieuse régénération sont nées du SACRÉ-CŒUR. Ces œuvres sont établies sous la *forme d'association, soutenues par les moyens les plus simples*, et fécondées par une sincère et ardente *dévotion* au divin cœur. Telle devra être *une œuvre de vocation apostolique*, œuvre si éminemment conforme aux désirs du cœur du souverain Pasteur, et en particulier la Petite œuvre que nous allons proposer. Bénie de Dieu, *approuvée et recommandée* par NN. SS. les Evêques de la Province de Québec, et secondée par le zèle de tous les prêtres, elle réussira *sans doute* à la gloire de Dieu, à la consolation de l'Eglise, et à la sanctification de notre bien-aimé Canada.

CHAPITRE II.

IDÉE DE L'ŒUVRE.

Elle sera appelée : LA PETITE ŒUVRE DU CŒUR DE JÉSUS POUR LES VOCATIONS APOSTOLIQUES.

Quelques brèves explications la feront comprendre :

1^o *La petite œuvre*. Elle n'est composée que de petits éléments : de petits enfants et de petits moyens, comme on le verra bientôt.

2^o *La petite œuvre*. Ce n'est pas une simple pratique de dévotion, c'est une œuvre établie, organisée, durable, universelle dans le pays.

3^o *Du cœur de Jésus*. Le CŒUR DE JÉSUS doit en être la source, le centre et la vie... *Per ipsum, et cum ipso et in ipso omnis honor et gloria*, etc. Par là l'œuvre se rattache à l'*Apostolat de la prière* et à notre *Union spirituelle*.

4^o *Pour les vocations apostoliques*. Son but *principal* est de cultiver dans *leur germe* et dans leur premier développement les vocations apostoliques, c'est-à-dire les vocations au *sacerdoce*, à la *vie religieuse*, aux *missions*. Les autres vocations en seront le but *secondaire* ou plutôt un de ses fruits.

CHAPITRE III.

COMPOSITION DE L'ŒUVRE.

1. Associer tous les enfants, depuis le baptême jusqu'à l'âge de 16 ans.
2. Faire dire tous les jours à ces enfants une courte prière pour ceux d'entre eux que N. S. voudra bien choisir et *appeler*.
3. Faire travailler ces enfants, selon leur capacité et leur goût, de manière à leur faire réaliser une aumône annuelle (\$1 plus ou moins) pour aider aux *premiers* frais de vocation des plus pauvres, à commencer par la vocation des missions. Quel heureux résultat, si le Canada avait un jour sa Société de *mission étrangère*, pour aller secourir nos pauvres frères, si exposés, dans les Etats-Unis ou dans les extrémités de l'Amérique du Nord !

Explication générale.

Puissions-nous comprendre la vertu d'une telle œuvre ! De petits enfants appelés à faire des apôtres ; c'est l'œuvre de Dieu par excellence ; c'est le miracle de sa puissance ; c'est le plan de J.-C. Associer.—L'association fait la *force* et l'*efficacité* du zèle.

Les petits innocents. *Talium est regnum celorum...* faire prier des enfants à la mamelle... *ex ore infantium et lactantium*, etc. Leurs anges gardiens, leurs pieuses mères, le CŒUR DE JÉSUS suppléeront à leur insuffisance. Faire travailler les adolescents. Ce petit travail de quelques heures par semaine ou par mois, ou plutôt cet amusement, suffira, pour que l'œuvre se suffise à elle-même, sans recourir à d'autres charités, nécessaires à d'autres œuvres. Ainsi les enfants, tout en s'habituant au travail et à l'aumône économique, auront tout le mérite de leur œuvre, et ils s'y appliqueront d'autant mieux. O ! si on habitait les jeunes gens à gagner ainsi leurs aumônes !

CHAPITRE IV.

ORGANISATION.

Aucune grande-œuvre n'aura son succès sans l'*association* ; et aucune association, grande ou petite, ne réussira sans organisation, pas plus qu'un corps sans ses organes, une horloge sans ses rouages. Plus l'organisation sera simple, et mieux l'instrument fonctionnera. Ainsi doit être montée une œuvre d'enfants. La *Petite Œuvre*, (comme celle de l'Apostolat de la Prière) doit avoir :

- 1° Un Directeur central.
- 2° Un Directeur diocésain, choisi par l'Evêque.
- 3° Un Directeur local, qui sera le curé de la paroisse.
- 4° Un Zélateur en chef, prudent, populaire, zélé, qui sera comme la main droite du curé.
- 5° Un Zélateur dans chaque division de la paroisse, lequel pourra choisir pour s'aider, plusieurs zélateurs subalterne parmi les enfants de l'association, de 14 ou 15 ans.

Cette simple organisation aura pour résultats : 1° de rendre les démarches plus faciles et plus efficaces ; 2° de former au zèle des jeunes gens, qui plus tard rendront de grands services aux autres œuvres ; 3° de décharger le directeur d'une multitude de détails jatiguants et presque impossibles.

Pour compléter et faciliter le fonctionnement de la Petite Œuvre, il sera bon, 1^o de *diviser* les âges : Les innocents, jusqu'à l'âge de 7 ans ; les adolescents, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à la première communion ; les persévérants, depuis la première communion jusqu'à 16 ans exclusivement.

Les innocents, appelés les *Petits amis* du Sacré Cœur, prieront, et obéiront à leurs parents.

Les adolescents, appelés les *Petits Ouvriers* du Sacré-Cœur, prieront et travailleront (comme il est dit ci-dessus).

Les persévérants, appelés les *Petits Zélateurs* du Sacré-Cœur, prieront et aideront leurs petits associés dans leurs prières et leur travail ; les visiteront, les encourageront et les surveilleront sous la conduite du zéléateur en chef.

2^o Il sera très utile sinon nécessaire, si la paroisse est étendue, de diviser la paroisse en sections à peu près égales (ou en section d'école) donnant à chacune un nom de saint. La maison d'école serait un centre de réunion mensuelle, où tous les associés, sauf les plus petits, se réuniraient pendant une heure, pour *prier, chanter* un cantique, *jouer*, et recevoir les *bonnes notes*, sous la surveillance du premier zéléateur.

3^o On diviserait aussi l'année en époques de confession et de petites fêtes, sans oublier une fête annuelle, et très solennelle, où seraient invités tous les paroissiens. Cette solennité sera laissée au zèle industriel du Directeur local.

CHAPITRE V.

L'ACTION DU CURÉ.

L'action du curé sera facile, surtout s'il a le bonheur d'avoir un jeune vicaire zélé, un couvent, ou même un pieux instituteur. Il choisira ses zélateurs, les réunira tous les mois, les formera à leur petit ministère, recevra leurs rapports, leur donnera des avis. Il tâchera de connaître les petits associés, soit par lui-même, soit par les parents, soit par les maîtres, soit par les zélateurs. Il les fera confesser régulièrement ; avant 7 ans, tous les 3 mois ; au-dessus de 7 ans tous les mois, et les persévérants communieront souvent. Pour ceux en qui il remarquerait des signes de vocation, il sera très-important de les confesser lui-même, afin de les mieux cultiver.

Le Pasteur ne manquera pas d'encourager l'œuvre, en chaire, au moins une fois par mois, par quelques paroles pieuses, quelques avis très-courts aux mères et aux enfants.

Un des plus beaux encouragements et la plus belle récompense, ce serait de servir à l'autel pendant le mois suivant, ou d'assister au chœur, en relevant beaucoup cet honneur.

Toutes ces pratiques se rattachant aux devoirs essentiels du curé, ne le surchargeront pas, la régularité ne fera que lui rendre plus facile le ministère si intéressant de l'enfance.... Aussi aucun ne pourra y trouver d'objection, surtout si on se pénètre bien de ces maximes :

Spes messis in semine.

Nisi efficiamini sicut parvulus iste.

Sinite parvulos venire ad me, talium est enim Regnum Cælorum.

Filii sunt tibi, erudi eos, et curva eos ab infantia eorum.

Pasce agnos., etc.

N. B.—Quoique l'action et la direction des Pasteurs soient extrêmement importantes dans les premières années de l'enfance, c'est surtout quand il s'agira d'examiner de près la vocation que les soins devront redoubler. Alors il ne faudra pas perdre de vue que la vocation au sacerdoce et surtout à l'apostolat étant l'œuvre de Dieu seul qui inspire, et de l'enfant qui obéit, le directeur ne fera que seconder la volonté de Dieu et celle de l'enfant ; se contentant de l'instruire sur les diverses vocations, et de lui faire connaître les règles sages qui le mettront à même de faire une bonne *Election*, une élection tout-à-fait libre, spontanée et judicieuse. Par une conduite contraire, des jeunes gens pourraient être détournés de la voie divine de leur vocation, et devenir ensuite de mauvais prêtres ou de mauvais religieux.

Concluons par cette vérité : *ars artium regimen animarum*, et surtout *regimen vocationum*.

CHAPITRE VI.

RÉSULTAT DE LA PETITE ŒUVRE.

Par ces petits moyens, auxquels les prêtres pourront ajouter ceux que leur inspirera leur zèle éclairé par l'expérience, les *vraies*

vocations germeront sous l'influence du Sacré-Cœur, et apparaîtront comme d'elles-mêmes avec les signes qui leur sont propres. Les enfants feront connaître leur piété, leurs inclinations, leurs aptitudes, etc. Avant l'âge de 16 ans ils seront capables de faire leur choix sur un état de vie.

Les uns seront dirigés en toute sécurité vers le séminaire, d'autres vers les noviciats religieux, d'autres vers les missions lointaines.

Le reste sera pour la vie commune : quelques-uns selon la prudence du directeur, la bonne disposition des sujets, et les moyens des familles iront dans de bons collèges. Pour le très grand nombre ; ils seront attachés à la vie et au travail des champs comme leurs pères. D'autres enfin à l'exemple de leurs pères prendront avec réflexion un état, ou une profession honnête et laborieuse, garantis par une piété solide contre les dangers du siècle.

Mais tous par de constants avis seront détournés de cette vie nomade et capricieuse, qui pousse tant de jeunes gens sans expérience à quitter leur pays, et à chercher aventures, au risque de perdre leur foi, et de devenir victimes de leurs chimériques espérances.

Ajoutons encore un résultat bien précieux pour les maisons religieuses ou ecclésiastiques : c'est que les jeunes gens, dont la vocation aura été cultivée dès l'enfance, ne seront plus exposés à essayer d'entrer dans ces saintes maisons avec des dispositions douteuses et très-incertaines, au risque de ne pas y persévérer, ou de faire le tourment de leurs directeurs.

Il pourra arriver cependant, malgré la bonne volonté du Pasteur et des enfants, que quelques jeunes gens, réellement appelés à la vie religieuse, n'auront pu encore fixer leur choix sur l'ordre auquel ils doivent appartenir,—alors il faudra voir s'il ne sera pas nécessaire de créer un établissement *provisoire* où ils seront exercés et éprouvés, jusqu'à ce qu'ils aient reconnu la voix de Dieu.

CHAPITRE VII.

OPPORTUNITÉS DE CETTE ŒUVRE.

1^o *Opportunité des lieux.*

La petite œuvre ainsi connue et organisée, encouragée par NN.

SS. les Evêques de la Province de Québec, adoptée par le clergé, et mise en mouvement dans toutes les paroisses par le zèle, la sagesse et la patience de MM. les curés, ne peut manquer de réussir en Canada mieux et plus aisément qu'ailleurs ; parce qu'elle y aura tous les éléments de ses succès :

A cause des excellentes dispositions des prêtres.

A cause de la piété régnant dans les familles.

A cause de la docilité et de la douce simplicité des petits enfants.

A cause de la coopération certaine des pères et des mères.

A cause du caractère national des vrais canadiens, caractère qui, étant surtout cultivé de bonne heure, rend les jeunes gens très disposés aux voyages et aux travaux pénibles de la vie apostolique. Ils voyagent volontiers, ils supportent joyeusement les fatigues, les privations, les aventures et les dangers du voyage. On en a vu souvent, égarés par de mauvais exemples, oublier les pratiques de la religion dans des contrées lointaines, mais aussi quoiqu'égarés se faire bon gré mal gré zélés de l'Eglise catholique, et devenir les initiateurs des missions parmi les infidèles ; les compagnons généreux, les éclaireurs, les interprètes et les catéchistes des missionnaires. Que ne feront-ils pas s'ils deviennent missionnaires eux-mêmes !

Autre motif d'espérance. Le Canada est monté en institutions religieuses mieux qu'aucun autre pays. Or aucune maison, soit séminaire, soit collège, ou couvent ou école, où les curés ne trouveront des cœurs apostoliques, dévoués et prêts à coopérer à l'œuvre dont il est question.

2^o *Opportunité du temps.*

L'armée de Satan est nombreuse et active ; elle marche à grands pas, et elle envoie partout ses apôtres de mensonge et de scandale ; ils prennent le vêtement de l'agneau, pour mieux dévorer le troupeau. N'est-il pas temps de pourvoir à l'avenir, en multipliant les pasteurs ? Le mot d'ordre est partout : guerre au clergé et à l'enfance ! Si grâce à Dieu, ce cri infernal n'a pas encore beaucoup d'échos dans ce paisible pays, n'y en trouvera-t-il pas un jour ? Il n'est donc pas trop tôt de prémunir le clergé et l'enfance. Il faudra dix ans avant que l'œuvre ne donne des fruits complets ; il n'y a pas de temps à perdre.

Autre indice d'opportunité.

L'amour paternel du Saint Père, Pie IX, pour les petits enfants est connu ; cet amour a toujours été remarqué depuis la première année de son sacerdoce jusqu'au dernier jour de sa vie, aussi le Cœur de Jésus a signalé son long règne par des merveilles miraculeuses dont l'enfance chrétienne a été l'objet et l'instrument : témoin, le progrès de la Ste. Enfance, les orphelinats, les écoles, les apparitions de la Sainte Vierge aux enfants innocents, etc.

Le 2 février dernier Pie IX célébrait avec délices le 75^e anniversaire de sa première communion, il invitait tous les enfants de son immense royaume à célébrer avec lui ce jubilé, qui devait être le dernier de sa vie ; des millions d'enfants et de parents communieraient et prièrent pour lui, et du haut de son trône il les bénissait de ses dernières et plus abondantes bénédictions... cinq jours après il mourait ; sa sainte âme montait au ciel accompagné de l'amour de tous les enfants, et précédé de leurs anges gardiens. Peut-il jamais oublier les enfants ? non, jamais.

Aussi le plus beau monument qu'on veut lui ériger à Rome est une œuvre grande et durable en faveur des enfants. Notre petite œuvre canadienne ne serait-elle pas aussi un monument digne de lui, et bien agréable à son cœur ? Puisse-t-il bientôt en devenir le patron !

PREMIER CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE.

LE PETIT TRAVAIL.

La difficulté principale à vaincre pour établir l'œuvre paraîtra venir de la réalisation du petit travail des enfants. Mais cette difficulté n'est qu'apparente, comme on va en juger.

1^o Ce petit travail semble nécessaire, non-seulement comme *moyen*, mais encore comme but principal de l'œuvre : Comme moyen, pour que l'œuvre se soutienne d'elle-même, sans surcharger les parents, ni le diocèse ; et aussi pour faire voir combien économiquement on peut procurer des charités pour toute espèce de bonnes œuvres.

Comme *but*, pour habituer les enfants à utiliser leurs trop longs loisirs, et les sauver des dangers de l'oisiveté et des jeux excessifs, nuisibles à l'âme et au corps ; de les habituer (du moins ceux de la campagne) à aimer le travail des champs ou du ménage, sous la conduite de leurs pères ; et à développer agréablement et sans fatigue leurs forces physiques, aussi bien que leurs petites industries ; leur inspirer une émulation pieuse et diriger leur amour propre vers un but utile et surnaturel.

On sait que les habitudes de l'enfance, bonnes et mauvaises, deviennent ordinairement les habitudes de toute la vie, à cela près, qu'elles vont de progrès en progrès, et les mauvaises plus vite que les bonnes. Un enfant laborieux et économe sera un jour un homme laborieux et économe ; et un enfant mou et insouciant au travail le sera toujours ; jeune homme, il travaillera peut-être par nécessité, mais malgré lui, et non par vertu et avec amour ; il s'en dispensera aussitôt qu'il pourra, et de plus il dépensera demain, sans soucis de l'avenir, et en amusements frivoles ou coupables tout ce qu'il a gagné hier à la sueur de son front. Après dix ans de travail il n'aura rien économisé, heureux s'il ne tombe pas dans la misère.

2^o Ce travail sera-t-il excessif ? sera-t-il dommageable aux autres obligations des enfants, et aux intérêts des parents, aussi bien qu'aux autres œuvres de la piété ? nullement, car :

Ce travail sera plutôt un amusement et une récréation, qui brisera la monotonie d'une ennuyeuse oisiveté, ou d'un jeu fatigant et souvent dangereux. Qu'est-ce que c'est que quelques heures par semaine ou par mois, lesquelles pourront se diviser en $\frac{1}{4}$ d'heure. De plus, ce travail ne sera nullement forcé. Son omission ne sera pas une cause de punition, ni d'exclusion de la petite œuvre, mais seulement ne méritera ni les bons points, ni les récompenses, lesquels ne seront donnés que selon le mérite et le zèle. Ce travail sera laissé à leur goût et à leur choix. Les enfants font bien ce qui leur plaît ; alors, ils sont *industrieux* à trouver le moyen de faire ; leur seul instinct les y porte. En voici quelques exemples : (pardon de ce détail puérile, il fera mieux comprendre que le raisonnement) on a vu de très-jeunes enfants, les uns élever un petit poussin, en faire une belle poule dont ils vendaient les œufs, etc., au profit de la Ste. Vierge ; d'autres cultiver quelques pieds de patates,

de blé d'inde, etc., pour la Ste. Enfance, ceux-ci glaner des épis derrière les moissonneurs, etc., ceux-là louer leurs heures à leur père ou à leur mère, moyennant une petite récompense. Quelques-uns cueillir et vendre des fleurs, des fruits sauvages, etc., en disant aux acheteurs, *c'est pour le Sacré Cœur*. On a vu de pauvres petits prisonniers sacrifier leur déjeuner pour aider à une bonne œuvre, etc., puis tous, pleins de joie, porter leurs petits gains au petit trésor. Mais les parents sont pauvres et ont besoin du travail de leurs enfants, oui, peut-être du travail des grands enfants, mais non du travail des petits. Et n'est-ce pas le plus souvent les pauvres qui laissent le plus *courailier* leurs enfants. Ils étaient bien pauvres ceux dont on vient de citer l'exemple. Pauvres parents, laissez ces quelques heures à vos enfants, vous les retrouverez bien au centuple plus tard.

3° Mais qui aidera ces petits travailleurs? Leurs papas et mamans, leurs grands frères et sœurs, leurs zéloteurs leur donneront des conseils et des encouragements. Du reste, les enfants imitent naturellement ce qu'ils voient faire. Au commencement ils feront mal; qu'on ne les humilie pas et bientôt ils feront mieux, surtout qu'on loue et récompense leur bonne volonté. Voici encore un exemple.

On rencontre dans une mission sauvage une belle église, bâtie en pierres par des sauvages ignorants et jusque-là paresseux et réputés incapables. Sous la direction du missionnaire, après avoir vu à l'œuvre quelques ouvriers, ils ont continué et fini l'ouvrage à peine commencé, s'improvisant maçons, charpentiers, etc. Tous les enfants aidaient leur père; on en voyait de 5 à 6 ans porter des pierres, du sable, etc. Pourquoi des enfants civilisés et pieux ne pourraient-ils pas faire quelque chose de bien plus facile?

Conséquences.—Si la petite œuvre est bien organisée et conduite avec zèle, que d'avantages en résulteront moralement et matériellement, au grand soulagement des évêques et des maisons ecclésiastiques! *moralement*, nous l'avons vu; *matériellement*, le seul travail des enfants produira facilement 10 à \$15,000 par an.

Avec cette somme on pourrait aider à la vocation de plus de 100 pauvres enfants, lesquels sans cela seraient perdus pour l'Église, au détriment de bien des âmes.

Ainsi toutes les autres aumônes seraient réservées pour les autres grandes œuvres diocésaines et paroissiales.

En présence de tant d'avantages, quel est le curé qui pourrait reculer devant quelque difficulté apparente ou réelle ?

Supposé le zèle du clergé, la petite œuvre est possible et facile, elle sera certainement efficace... elle sera bénie par le CŒUR DE Jésus sans aucun doute, et pourra être propagée dans d'autres contrées.

Mais pour porter tous ses fruits, elle a besoin de l'approbation et de la bénédiction de l'Episcopat.

Reste à savoir si l'œuvre devrait être *unique et provinciale*, ou bien multiple et diocésaine ? Il me semble qu'une telle œuvre pour conserver l'uniformité, devrait avoir un *centre général* pour toute la Province, avec des *centres particuliers* pour les diocèses ; et par conséquent un seul trésor où seraient versées toutes les aumônes, lesquelles seraient distribuées à chaque diocèse, selon les besoins les plus *urgents*, et selon la décision impartiale des Evêques.

Il est bon d'observer, que pour qu'un jeune homme ait droit à une aumône, il faut que la vocation soit *moralement certaine* et que ses parents soient vraiment pauvres.

ORGANISATION DANS LES VILLES PRINCIPALES.

Dans les paroisses. L'organisation peut être la même, sauf le petit travail, lequel pourrait être compensé par quelque autre moyen, par exemple, quelques économies, privations, etc.

Dans les séminaires et collèges-pensionnats. L'œuvre sera dirigée par les supérieurs, selon le plan adopté par leur zèle ; mais en tout cas, pour la même fin, et sous le même titre et en union avec tous les enfants de la Province.

Dans les écoles. Ce serait à MM. les directeurs paroissiaux, à s'entendre avec les supérieurs des frères, pour prendre les moyens les plus efficaces et mener l'œuvre à bonne fin ; mais il faudrait admettre aux réunions, non seulement les écoliers, mais aussi ceux qui ne peuvent fréquenter l'école.

Dans les écoles de filles, les supérieures-religieuses pourront établir dans les écoles la *petite œuvre* pour leurs élèves, mais entièrement séparée de celle des petits garçons.

DEUXIÈME CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE

QUELQUES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES A L'INTELLIGENCE, A L'ÉTABLISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ŒUVRE.

I.

La petite œuvre, pour produire tous ses fruits, doit être :

1^o *Entière*, adoptée avec ses trois parties essentielle qui sont : *associer*, faire *prier* tous les petits garçons au-dessous de 16 ans, et les faire *travailler* pour l'œuvre selon leur force.

2^o *Limité* dans son petit cercle, aucun ne sera reçu et associé au-dessus de 16 ans accomplis ; aucune aumône provenant du petit travail des associés ne sera employée à d'autres fins qu'à celle de l'œuvre ; c'est-à-dire à aider la vocation certaine des enfants associés pauvres, à leur entrée au séminaire ou au noviciat avant l'âge de 16 ans et non après ; et à *fournir* aux dépenses nécessaires de l'œuvre, imprimerie, images, etc., propres à encourager les enfants.

N. B. — S'il y a une *école apostolique*, noviciat provisoire pour la vocation apostolique religieuse, certaine du côté des sujets, mais encore incertaine quant à l'ordre à embrasser, les enfants y seront reçus jusqu'à leur *élection finale*, nourris et vêtus par le secours de l'œuvre selon leur degré de pauvreté, pourvu qu'ils y entrent avant 16 ans, et n'y restent pas plus de 2 ou 3 ans. Tout le reste sera *gratuit*.

3^o l'œuvre doit être, dans la pratique, *simple* et *multiple* ; simple par la facilité des démarches et des pratiques ; multiple dans le nombre des zélateurs, pour décharger le directeur de cent petits détails, et pour habituer au zèle le plus de personnes possibles.

4^o L'œuvre doit être éminemment catholique et s'efforcer de secourir, avant tout, les plus pauvres enfants, les plus pauvres missions, les plus pauvres diocèses de la Province, et en dehors elle doit tendre à se propager dans tout le Canada. La direction centrale est fixée à Montréal, à cause des moyens de communication. Mgr Fabre consent à accepter cette direction. Toute correspondance sera adressée au secrétaire de l'Evêché.

II.

La hiérarchie de la Petite Œuvre, qui a sa source dans le CŒUR DE JÉSUS, s'établit ainsi :

1^o Un Directeur central.

2^o Un Directeur diocésain.

3^o Un Directeur paroissial.

4^o Les auxiliaires ecclésiastiques, savoir :

Un prêtre, ami zélé du SACRÉ CŒUR et des petits enfants, sera choisi dans chaque partie principale du diocèse par Monseigneur l'Evêque du diocèse, à titre de *sous-Directeur* diocésain.

Les ordres de Missionnaires seront invités à nommer au moins un de leur Missionnaires à prêcher l'œuvre.

5^o Les auxiliaires séculiers, les religieux et religieuses, sont priés d'aider volontiers MM. les curés, dans les lieux où ils ont des écoles.

6^o Dans chaque paroisse, le directeur choisira un zéléateur principal pour l'aider, un autre dans chaque division de la paroisse ; enfin plusieurs autres subalternes selon le besoin.

7^o Chaque employé ne sera en rapport qu'avec son supérieur et ses inférieurs immédiats.

III.

ÉTABLISSEMENT PAROISSIAL DE L'ŒUVRE.

Deux dimanches avant le jour fixé par M. le Curé, on annonce, au prône, que tel jour, à telle heure, chaque père ou mère amènera à l'église tous ses enfants (autant que possible) au-dessous de 15 ans, et qu'il y aura alors la bénédiction solennelle et la consécration des enfants de la paroisse au CŒUR DE JÉSUS.

L'autel sera orné comme pour une grande fête. Une statue ou image du Sacré-Cœur sera exposée sur une table garnie de fleurs, etc., dans le chœur. A l'entour ou pardevant seront placés tous les petits associés.

Le dimanche précédent : exhortation à la grand'messe sur l'importance d'*associer*, faire *prier*, et *travailler* les enfants, et sur la

nécessité d'une œuvre générale, selon l'ordre des Evêques. Dès ce jour des zélateurs iront dans les maisons recevoir les noms de la famille : père et mère d'abord, et ensuite, des garçons, et seront transcrits au registre de l'Association, par ordre de division de la paroisse, et par ordre de famille et d'âge. Dans la suite les nouveaux baptisés y seront ajoutés successivement.

Le jour et l'heure de la cérémonie étant arrivés (voir plus haut), les enfants de 4 ou 5 ans à 15 ans entrent à l'Eglise en procession, les plus petits conduits par leurs mères. Ils sont dirigés vers leurs places. Le Directeur, au pied du petit trône de N. S. les reçoit. On chante un petit cantique. Un prêtre explique la Petite Œuvre en abrégé, et adresse une petite exhortation aux enfants, puis aux parents pour exciter leur zèle. Puis on dit une basse messe (si c'est le matin), on chante quelques Psaumes, etc. (si c'est l'après-midi).

Après l'office, et quelques mots sur le SACRÉ-CŒUR, tous sont admis comme *Aspirants à l'Apostolat de la Prière*, et prononcent un petit acte de consécration. On chante aussitôt un couplet ou une invocation au S. C. et le Directeur donne sa *bénédiction*.

Avant de quitter les enfants, on leur annonce un jour où se réuniront de nouveau les associés, et où il y aura communion pour ceux d'entr'eux qui ont fait leur première communion. On leur annonce aussi qu'on portera dans chaque famille des billets et de petites prières, lesquels seront placés en bas de leur image du Sacré-Cœur, et seront récitées tous les soirs.

N. B.—Il faut que cette cérémonie frappe l'esprit des plus petits et soit gravé dans leur mémoire.

IV

Prière journalière. Elle devra se dire pour tous ceux d'entr'eux que N. S. daignera appeler à l'état ecclésiastique ou religieux, et sera surveillée par la maman.

Travail. Le papa sera prié de fournir aux enfants un tout petit champ, et leur montrera à travailler de temps en temps pour la Petite Œuvre. Les petits *ouvriers* pourront faire tout autre ouvrage de leur gout, mais ni le père ni la mère ne leur donnera aucun argent qu'ils ne l'aient mérité par le travail de quelques

heures par semaine. Tout argent provenant du travail sera envoyé au Directeur Diocésain, et finalement au Directeur Central.

V

DIVISION DE LA PETITE ŒUVRE.

1° *Division des âges* : les innocents, du baptême à 6 ans, appelés les petits amis du S. C. ; les adolescents de 6 à 12 ans, appelés les petits ouvriers du S. C. ; les persévérants de 12 à 15 ans accomplis, appelés les petits zélateurs du S. C.

2° *Division des lieux*. Chaque paroisse sera partagée en autant de divisions qu'il y a d'écoles ; chaque division anra un *Zélateur en chef*.

3° *Division du temps*. Chaque mois, les associés de chaque division se réuniront à la maison d'école de leur division, au jour et à l'heure choisis par M. le curé. Chaque trimestre, il y aura réunion générale de tous les associés capables dans l'église paroissiale, présidée par le Directeur local, et communion générale. Chaque année, il y aura une fête solennelle des associés, pendant le mois du S. C. si c'est possible.

VI

ENCOURAGEMENTS DE LA PETITE ŒUVRE.

Les *bons points* donné par la mère à ses enfants pour chaque heure de travail, pour chaque prière journalière récitée, etc.

Une *grande image* du S. C. donnée à la division qui réunira le plus grand nombre de points, et sera exposé dans la classe (école).

Employer les plus sages à orner les autels, etc.

Les admettre au cœur les dimanches et fêtes. Leur faire servir la messe, etc., selon leur mérite.

Donner à l'association une place particulière dans les processions.

La *communion fréquente* pour ceux qui sont disposés.

N. B.—Le zèle du Directeur lui inspirera bien de petites industries propres à stimuler les enfants et proportionnées à leur âge.

VII

DEVOIRS RESPECTIFS DES ASSOCIÉS, ZÉLATEURS, ETC., DE LA
PETITE ŒUVRE.

1^o Tous les associés s'efforceront de s'édifier les uns les autres par leur obéissance à leurs parents, leur fidélité à leur petit travail et à leur petite prière journalière.

2^o Les petits zélateurs, choisis par M. le curé parmi les plus exacts de 12 à 15 ans, obéiront au Zélateur en chef de leur *division*. Leur devoir sera de visiter souvent les petits associés de la même division, les encourager et même les aider dans leur petit travail.

3^o Les Zélateurs en chef de chaque division, choisi aussi par le *Directeur local*, aura intendance sur toute sa division, enfants et zélateurs. Il tâchera de les visiter une fois par mois, ainsi que leur travail, recevra des mères le nombre et les espèces de bons points mérités depuis le commencement du mois, les transcrira proprement sur une liste qu'il conservera et montrera à M. le Directeur local. Ce zélateur sera choisi dans toute la division, n'importe l'âge ou le sexe. Cette fonction importante conviendrait au maître ou à la maîtresse d'école d'un âge mur.

Un jour par mois (dans la 1^{ère} semaine) il les réunira à l'école pendant une heure. Cette heure pourra se diviser ainsi : $\frac{1}{4}$ d'heure pour chanter, $\frac{1}{4}$ pour réciter la lettre du catéchisme, $\frac{1}{4}$ pour jouer, $\frac{1}{4}$ pour une lecture édifiante, et pour lire les bons points de la maman, auxquels il adjoindra les siens dans la présente séance. Surtout il recevra humblement les avis de M. le curé, pour bien remplir sa charge.

Le Directeur local (M. le curé) aura la haute surveillance sur toutes les divisions de la paroisse. Il sera très-important de recommander la *petite œuvre* au prône de temps en temps et de rappeler aux pères et mères un soin particulier pour ces chers petits.

De réunir une fois par mois, autant que possible, les zélateurs pour leur donner quelques avis, encourager leur zèle, leur distribuer, à l'occasion, quelques petites feuilles, etc., et même quelques petites brochures pieuses pour être par eux prêtées aux enfants,

et être lues successivement dans les familles pendant le mois courant *.

De visiter, autant que possible, ou faire visiter ces enfants, surtout les innocents et les adolescents, afin de les bien connaître personnellement.

De les confesser et faire communier comme il est dit ci-dessus.

De présider la réunion trimestrielle.

Il fixera lui-même, et préparera la *petite fête annuelle* d'une manière aussi intéressante que possible. Un moyen très efficace serait d'employer les enfants les plus capables pour préparer l'église, les autels, etc. Un petit gouter frugal préparé par quelques dames ne serait pas mal.

VIII.

CORRESPONDANCE DE LA " PETITE ŒUVRE."

1^o Le Directeur local ou paroissial correspondra avec ses inférieurs d'une part, et de l'autre avec le Directeur diocésain pour les comptes-rendus et autre chose utile.

2^o Le Directeur diocésain correspondra avec ses inférieurs et avec le Directeur central.

Le Directeur central correspondra avec le Directeur diocésain. Il en recevra à la fin de l'année copie ou abrégé du compte-rendu, les nouvelles intéressantes de l'Œuvre, liste de commission à faire en France, etc. Le tout sera expédié fidèlement, tout à la fois. Les nouvelles édifiantes de chaque diocèse iront ainsi en même temps porter dans le monde entier ce qui se fait de bien dans le Canada, et provoqueront en retour les prières et les nouvelles de tant de grandes associations qui s'établissent partout. Ces communications pourront être adressées d'abord au centre de l'Apostolat de la Prière, auquel se rattache notre Petite Œuvre ; ensuite à Mgr de Ségur (selon le désir du directeur).

* Une centaine de petits livrets suffiraient, tels que ceux de Mgr de Ségur, mais toute distribution doit être gratuite ; et tout livre doit être rentré et remis à Mr le curé par le zélateur exactement et en bon état, pour être échangé avec d'autres.

CETTE ORGANISATION

paraît simple et facile. La charge ainsi partagée ne pèsera lourdement sur personne. Les pasteurs y trouveront le meilleur moyen d'accomplir leurs devoirs envers les enfants, et par les enfants, leurs devoirs envers tous. Sans doute il faudra de l'activité et la force du zèle apostolique, mais on se souviendra de la fin excellente et des fruits précieux d'une œuvre si digne du clergé et du CŒUR DE JÉSUS.

Montréal, 15 août, fête de l'Assomption de la S. V., 1878.

Imprimatur

† ED. CHS. EV. de Montréal.

Montréal, 18 Août 1878.

OBSERVATION.

A la fin, ou plutôt au commencement de cette notice, il ne sera pas inutile pour les prêtres de se rappeler quelques ordonnances du S. Conc. de Trente, et de St. Charles Borromée sur la vocation du Clerc. Voici le C. de T., sess. 23, ch. 18.

1^o “Cum adolescentium ætas, nisi recte instituatur, prona sit ad mundi voluptates sequendas; et, nisi a teneris annis ad pietatem et religionem informetur, antequàm vitiorum habitus totos homines possideat, nunquàm perfectè, ac sine maximo ac singulari propremodùm Dei omnipotentis auxilio in disciplinâ ecclesiasticâ perseveret; Sancta Synodus statuit ut singulæ Cathedralæ, etc., (ibi agitur de seminariis, etc.) Pauperum autem filios *præcipuè* eligi vult.”

2^o Voici St. Charles Borromée (Conc. prov. IV, par. 2). “Ubi primùm Eppus, aut Parochus aliquem novit, qui vel sponte se clericali militiæ adscribi velit, vel a parentibus adhuc infans destinetur; hoc sedulè curet, ut ille quo diligentius *clericalis disciplina, vitæque religiosæ* institutis primùm imbuatur, Ecclesiam frequentiùs adeat, functiones quas clerici obeunt, etc.

“ Sicque multiplici ratione, cum paulatim clericalis, vitæ officiis
“ obeundis, et laboribus suscipiendis assuefiat. Tum discat etiam
“ atque adnīmadvertat, quod vitæ genus, si ordinis sacramento
“ initiari vult, sequi debeat ; proindeque de re totā maturiūs ante
“ deliberet.

“ Parochi vero sit... eum quæcumque clericalis vocationis insti-
“ tutionisve sunt, aliquando monere ac docere diligenter.

“ Ut ad Ecclesiæ ministerium complures instituantur, qui ab
“ ineunte pænè ætate ad pietatem, vitæque innocentiam... accu-
“ rate instructi, ei sanctè utilitèrque inserviant.

“ Illud unusquisque Parochus valdè studeat, ut quàm plurimos
“ potest pueros, præsertim pauperes bona indole præditos, qui
“ spem afferant et accurate erudiat.”

Et ailleurs, Syn. dioces. XI, monita (4 colonne).

“ Ecclesiasticus vir unus, pluresve pro ratione amplitudinis
“ regionum in unoquoque vicariatū constituatur, qui scholas doc-
“ trinæ christianæ diligenter, et pio studio visitet, ac præter cœtera
“ sui officii munera, singulis saltem mensibus de statu et progres-
“ sū unius cujusque scholæ vicario nostro gen. scripto referat.”

Et ailleurs. Instr. sacram ordinis, Actor, p. IV.

“ ...Tum Parochialis suis concionando...

“ Præterèa alios accendet, qui vel suâ sponte et voluntate vel
“ parentum exhortationibus, clericalis vitæ genus sequi velint.

“ Parentes etiam excitabit, ut filios huic militiæ sacræ offerant,
“ oblatosque religiosè educent, aut educandos curent, etc.”

ficiis
tiam
ento
ante

nsti-

i ab
ccu-

imos
qui

linis
doc-
etera
gres-
”

e vel

rant,

